



Nº 104

Le 18 mai, 1990

LA COMMISSION MIXTE DU COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN SE RÉUNIT À TORONTO

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et la Représentante au commerce des États-Unis, Carla Hills, se sont déclarés aujourd'hui satisfaits des progrès réalisés à date dans la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE). M. Crosbie et Mme Hills ont fait ces observations à Toronto, à l'issue de la troisième réunion de la Commission mixte du commerce canado-américain, qui supervise la mise en oeuvre de l'Accord.

"L'ALE améliore une relation commerciale déjà positive alors que les gens d'affaires tirent activement parti des possibilités qu'offre la libéralisation du commerce. Les Canadiens comme les Américains profiteront du renforcement de l'économie qui résulte de cet accroissement du commerce," a déclaré M. Crosbie.

Selon Mme Hill, "l'Accord de libre-échange entre nos deux pays est un engagement historique global qui permet de libéraliser ce qui constitue déjà la relation commerciale bilatérale la plus importante au monde. Cet accord a tout juste plus d'un an, mais les exportateurs de nos deux pays profitent déjà des perspectives ouvertes."

M. Crosbie et Mme Hills ont déclaré s'attendre à ce que le commerce entre les deux pays s'accroisse davantage alors que les obstacles au commerce continueront de tomber et que les perspectives d'investissement s'amélioreront d'ici à la fin de la période de dix ans prévue pour la mise en oeuvre de l'accord. Ils ont noté que la mise en oeuvre de l'ALE se poursuit de façon constructive et équilibrée, offrant des avantages aux gens d'affaires des deux côtés de la frontière.

En 1989, les échanges de marchandises entre le Canada et les États-Unis ont globalement représenté 197 milliards \$CAN, soit 4% de plus qu'en 1988 et 12,2% de plus qu'en 1987.

Devant le vif intérêt que l'ALE suscite dans le secteur privé de nos deux pays, M. Crosbie et Mme Hills ont signé un accord sur l'élimination accélérée des droits de douane qui permet l'élimination anticipée des droits de douane appliqués à plus de 400 numéros tarifaires couvrant pour approximativement 6 milliards \$CAN d'échanges bilatéraux.

Une deuxième série de consultations sur l'élimination accélérée de certains droits de douane a été engagée, et les deux gouvernements ont reçu un nombre substantiel de demandes de réductions tarifaires accélérées. Comme pour la série précédente, le Canada et les États-Unis ne donneront suite qu'aux demandes de réductions qui bénéficient d'un large appui au sein des industries concernées.

M. Crosbie et Mme Hills ont mentionné les progrès réalisés dans plusieurs domaines depuis la dernière réunion de la Commission, en novembre 1989:

- Le Comité binational d'experts sur les normes applicables au contreplaqué a préparé des recommandations touchant une norme basée sur le rendement.
- Le Groupe de travail sur les services a été établi pour surveiller la mise en oeuvre de l'Accord et pour envisager, en consultation avec l'industrie, l'expansion et la libéralisation accrue du commerce des services.
- Il y a eu entente sur le processus bilatéral à utiliser pour traiter efficacement des problèmes qui surgissent dans le domaine des règles d'origine, et la partie américaine a accepté d'étendre à douze mois plutôt que six la période de validité des certificats généraux d'exportation, un changement que notre gouvernement avait réclamé au nom des exportateurs canadiens.

M. Crosbie et l'ambassadrice Hills ont aussi discuté de certains problèmes commerciaux entre les deux pays, y compris les questions du homard et de la bière, mais ils ont fait valoir que ces différends n'affectaient pas la nature positive de l'ensemble de la relation canado-américaine.

M. Crosbie et Mme Hills ont aussi mentionné que les quelques différends qui opposent nos deux pays ne représentent qu'une très petite partie d'une relation commerciale très vaste et mutuellement avantageuse.

Les vastes discussions tenues à la réunion de la Commission ont englobé l'expansion du commerce avec le Mexique et nos intérêts réciproques dans les Négociations commerciales multilatérales (NCM) du Cycle d'Uruguay. M. Crosbie et Mme Hills ont convenu de continuer à se consulter étroitement sur ces questions, et ils ont souligné la nécessité de collaborer pour inciter nos partenaires commerciaux respectifs à assurer le succès du Cycle d'Uruguay.

La Commission a pour mandat de superviser la mise en oeuvre de l'ALE, de résoudre les différends et de s'assurer que l'Accord est appliqué de façon à avantager le Canada et les États-Unis.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

COMMISSION MIXTE DU COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN

TROISIÈME RÉUNION

SOMMAIRE DES DÉCISIONS

LE 18 MAI 1990

ACCÉLÉRATION DES RÉDUCTIONS TARIFAIRES

La Commission a signé des lettres pour finaliser l'entente réalisée sur l'accélération de l'élimination de certains droits de douane entre le Canada et les États-Unis. L'entente prévoit l'élimination anticipée des droits de douane appliqués à plus de 400 numéros tarifaires représentant approximativement 6 milliards \$ en échanges bilatéraux. La Commission a noté avec satisfaction le grand nombre des demandes reçues pour la deuxième série de consultations sur l'accélération des réductions tarifaires qui se tiendra cette année.

GROUPE DE TRAVAIL CRÉÉ EN VERTU DU CHAPITRE 19

La Commission a reçu le rapport du Groupe de travail sur les subventions et les recours commerciaux créé en vertu du Chapitre 19 de l'ALE. À sa réunion du 8 mai à Ottawa, le Groupe de travail a été informé des préparatifs faits dans chaque pays, y compris les activités de collecte de données et de consultation. Dans son rapport à la Commission, le Groupe de travail mentionne aussi que le processus d'examen par groupe spécial prévu au chapitre 19 fonctionne bien et qu'il respecte les lignes directrices établies.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÈGLES D'ORIGINE
ET LES AUTRES QUESTIONS DOUANIÈRES

La Commission a noté que la première réunion du Groupe de travail sur les règles d'origine et les autres questions douanières s'est tenue le 19 avril 1990. Il y a eu entente sur le processus à utiliser pour l'étude des questions concernant les règles d'origine. Le Groupe de travail a tenu des discussions préliminaires sur les propositions soumises en vue de clarifier les aspects techniques de certaines dispositions des règles.

La partie américaine a accepté la demande faite par le Canada d'étendre à douze mois plutôt que six la période de validité des certificats généraux d'exportation. Cela réduira sensiblement la paperasserie imposée aux exportateurs canadiens qui veulent se prévaloir des avantages tarifaires de l'ALE.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SERVICES

La Commission a accepté le rapport que le Groupe de travail sur les services a produit concernant sa première réunion tenue le 4 mai. Le Groupe de travail sur les services, qui a été établi par la Commission à sa dernière réunion, a pour mandat de surveiller la mise en oeuvre du chapitre de l'Accord sur les services et d'envisager, en consultation avec les industries concernées, l'expansion et la libéralisation plus poussée du commerce des services. Le Groupe fera périodiquement rapport à la Commission. Son premier rapport esquisse la gamme des questions qui pourront être examinées par le Groupe ainsi que le plan de travail proposé.

CONTREPLAQUÉ

La Commission a accepté d'envoyer, au Comité binational d'experts sur les normes applicables au contreplaqué, une lettre conjointe félicitant le Comité pour les progrès déjà réalisés et l'encourageant à poursuivre ses efforts. Le Comité binational a été incité à présenter les projets de normes aux organismes normatifs nationaux des deux pays avant le 31 juillet 1990, et à leur demander de lui faire connaître les résultats de leurs délibérations d'ici à la fin d'octobre.

COMITÉ SÉLECT SUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

La Commission a accepté d'envoyer une lettre conjointe aux coprésidents du Comité sélect sur l'industrie automobile. La lettre confirme l'intérêt de la Commission à s'assurer que le Comité mène à bien son programme de travail. Le Comité a la possibilité de jouer un rôle important en contribuant à la présentation de recommandations de politique sur l'avenir de l'industrie automobile nord-américaine.